

DELIBERATION N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2011 de la commune (budget principal). Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
<u>Investissement</u>			
Recettes	1 131 834,78 €	1 569 943,28 €	2 701 778,06 €
Dépenses	1 089 610,40 €		1 089 610,40 €
Résultat de clôture			+ 1 612 167,66 €
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	6 516 532,69 €		6 513 532,69 €
Dépenses	5 904 896,32 €		5 904 896,32 €
Résultat de clôture			+ 611 636,37 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	7 648 367,47 €	1 589 943,28 €	9 215 310,75 €
Dépenses	6 994 506,72 €		6 994 506,72 €
Résultats de clôture			+ 2 223 804,03 €

Le Compte Administratif 2011 de la commune est conforme au compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Vandœuvre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour et 9 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous et Groupe Ludres Ensemble) :

- d'approuver le Compte Administratif 2011 de la commune (budget principal) ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.